



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
21 juin 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission Environnement, agriculture, énergie sur le crédit complémentaire de CHF 80'000.- destiné au changement des têtes des éco-points communaux
 - 4.2 Rapport concernant la première séance d'information du Groupe de travail « Grands projets et projets connexes »
 - 4.3 Rapport des délégués à la Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 80'000.- destiné au changement des têtes des éco-points communaux
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Nomination au 1^{er} juillet 2021 du Caporal Marcello Corazza au grade de Sergent
 - 6.2 Inscription du caporal Marcello Corazza à une école d'officier en 2022 pour le nommer Lieutenant par la suite
 - 6.3 Autres propositions
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion du PS : « Pour un pôle antenne Grand-Saconnex du service éducatif itinérant »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du calendrier du 2^e semestre 2021
 - 11.2 Autres propositions
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
 Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
 M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Pierre GARDET (GAG)
 Mme Valérie VONLANTHEN (VERTS)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h01 et souhaite la bienvenue à tous. Elle rappelle qu'il faut envoyer les documents de séance comme les rapports 3 jours ouvrables à l'avance, comme pour les commissions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

Le procès-verbal est approuvé par 22 oui, 0 non et 2 abstentions avec les corrections suivantes :

(p. 1146)

La discussion au point 5.1 concernant les comptes 2020, elle est reportée au point 5.6, hormis la question de M. BRADLEY.

(p. 1155, sous-titre)

« ~~PLQ Morillon Parc~~ **Grand Morillon** »

(p. 1162)

« M. BRADLEY a pu admirer récemment la ~~vitre~~ **vitrine** de la Mémoire du Grand-Saconnex se trouvant à l'école Place, portant sur les travaux préparatoires du Pommier il y a une vingtaine d'années.(...) ; il pense qu'il est important d'avoir des

*marqueurs et des rituels, et la proposition qu'il avait déjà faite pour ~~l'Ancienne~~
~~Route~~ la Route de Colovrex avait eu du succès à l'époque. »*

Aux points 5.2 et 5.3, des majuscules sont ajoutées à « Pôle Seniors » et « Maison de Saconnay ».

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Événement EXPLORE du 5 juin 2021 sur la Place de Carantec
- AG du Centre de loisirs et de rencontres le 17 juin 2021

Courriers :

M. BAECHLER donne lecture de la lettre de démission de M. GARDET (*annexe 1*).

La Présidente suppose que le GAG écrira au bureau des votations pour avoir un-e remplaçant-e en septembre.

Mme PORTIER précise que c'est à la commune de le faire.

M. CUDRE aimerait féliciter M. GARDET pour sa franchise et son honnêteté. Il faut rappeler qu'une bonne partie de la campagne électorale était basée sur les faits mentionnés, et une fois les personnes arrivées au pouvoir, plus rien ne s'est passé. Lui-même est du même avis que M. GARDET.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que, cette année, la fête des écoles telle que nous la connaissons habituellement n'aura pas lieu. De ce fait, le traditionnel cortège auquel tous les membres du Conseil municipal sont invités a été annulé. Cependant, contrairement à l'année dernière, la commune a pu organiser des festivités à huis clos pour tous les élèves des écoles du Grand-Saconnex et les plus grands enfants des crèches, sur la place de Fête, du 21 au 25 juin inclus. Au programme : plusieurs manèges, activités de slackline, clowns, stands de barbe à papa et popcorns. Les enfants viendront à 2 classes par tranche horaire et pourront ainsi célébrer la fin de l'année scolaire. M. POMATTO remercie le service d'accueil, culture et sports (SACS) et la voirie pour l'organisation et la logistique. Il ajoute que les enfants de 3-4 ans des crèches y participeront également.

En ce qui concerne la fête du 1^{er} août, le même principe que celui de 2020 a été plus ou moins repris, c'est-à-dire des chars parcourant la commune et s'arrêtant, entre autres, devant les deux EMS et avec un arrêt plus long devant la Mairie pour une activité musicale

respectant les normes sanitaires. La possibilité d'une verrée dépendra de l'évolution de la situation et des directives. Le cortège finira son trajet sur la promenade Rivoire où, de mi-juillet à mi-août, auront lieu diverses activités avec l'Eté au Pommier, organisé par le SACS. Ces manifestations sont encore en construction et dépendront de l'évolution des normes sanitaires.

M. POMATTO ajoute que les bons solidaires ont été distribués et qu'il y a déjà eu des retours positifs de la part d'habitants et de commerçants, cependant on a déploré quelques cambriolages de boîtes aux lettres, dans une mesure raisonnable.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER annonce que la compagnie des pompiers va recevoir 13 nouveaux sapeurs l'année prochaine, ce qui est beaucoup comparé aux années précédentes, et cette différence sera reflétée dans le budget car il faudra les équiper. Cependant cela fait plaisir de voir des jeunes de la commune qui veulent s'investir. En ce qui concerne le sommet Biden-Poutine, elle indique que 2 APM ont été mis à disposition et que cela s'est bien passé pour eux. Malgré les paralysies occasionnées dans la circulation, cet événement s'est, dans l'ensemble, bien passé. Par rapport à la fermeture de la pataugeoire du Pommier, elle indique que cela a été causé par les pluies qui ont entraîné beaucoup de saletés et de graviers dans le bassin, et non pas par manque de contrôle. Les services cherchent une solution : pour l'instant un faux gazon a été posé à côté pour essayer de faire barrage, cependant cela n'est pas optimal. La fermeture n'était donc pas volontaire mais bien due à ces sédiments qui ont souillé l'eau. Par ailleurs elle signale qu'aux jeux d'eau du Pommier, un écriteau a été posé avec la mention « Baignade interdite – eau non potable ». Elle explique que la commune a l'obligation de mettre ce panneau car sinon les jeux d'eau doivent être testés et utilisés comme une pataugeoire (avec bassins, machinerie, etc.). L'eau de ces jeux est cependant chlorée et filtrée, mais en mettant des panneaux comme pour une fontaine, cela permet de ne pas devoir la traiter comme une pataugeoire.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA donne l'ordre du jour de la séance du groupe de travail Grands projets et projets connexes du 30 juin et indique que toutes les informations nécessaires se trouvent sur CMNet. Par ailleurs, il indique que la Commission d'aménagement du Canton (CAC) souhaite entendre la commune le mercredi 23 juin 2021 à 17h05 dans le cadre du vote du projet de loi PL 12615 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de verdure, au lieu-dit « La Susette »). Ces informations peuvent être trouvées sur <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12615.pdf> La stratégie de priorisation validée par M. Hodgers et le CA du Grand-Saconnex est la suivante : en première priorité, soumettre au vote un premier PL de MZ restreint sur le périmètre « Susette Sud ». Sur le reste du secteur, Susette nord et centre, une consolidation de la vision programmatique et urbaine du secteur en concertation avec la société civile est nécessaire à partir de 2021. Une fois cette vision consolidée et la situation stabilisée sur le plan des nuisances, et notamment sur le nouveau bruit admissible, un ou deux PL de MZ pourraient être soumis dans un deuxième temps.

M. JIMAJA indique qu'une restitution de l'étude interdisciplinaire sur le secteur du Jardin des Nations aura lieu le 20 septembre 2021. Il précise que cette étude ne vise pas à directement réformer le Plan directeur de quartier (PDQ de 2005), elle vise à aboutir à une

nouvelle vision d'ensemble partagée par les acteurs publics et facilitant leurs prises de position sur les questions liées aux quatre thématiques suivantes : 1) aménagement, 2) sécurisation, 3) mobilité et 4) environnement, nature et paysage. Le début du mandat était le 1^{er} octobre 2020, la fin est estimée à la fin 2021.

Le 3 juin 2021, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève se sont réunis à Coppet pour signer la 4^e génération de Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de CHF pour la période 2024-2027 (tranche A du Projet d'agglomération 4). Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures, complété par 3 paquets de mesures forfaitaires consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic. 3 projets y sont inscrits pour le Grand-Saconnex : le réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux, le réaménagement Pommier-Morillons et la liaison de la mobilité douce entre chemin des Fins et route de Ferney. Les documents annexes, les cartes du Projet d'agglomération 4 et une vidéo sont disponibles sur www.grand-geneve.org/pa4.

M. JIMAJA informe ensuite le CM du fait que le Léman Express subira des travaux du 9 juillet à 21h30 au 30 août à 4h30. Les informations nécessaires se trouvent sur le site du Léman Express, et il a proposé que le lien vers ce site soit également visible sur le site de la commune. Concernant la ligne de bus 59, une information avait été donnée en avril et mérite d'être corrigée. Dans le GSI du mois prochain cette correction sera présentée, car il y a des mises aux normes à effectuer avant de mettre la ligne en service. Finalement, il tient à faire le point sur le réaudit concernant le label « Cité de l'énergie » (*annexe 2*). Il indique qu'actuellement le Grand-Saconnex a le label « Gold » et qu'il faut « relabelliser » de manière périodique.

M. BAECHLER aimerait connaître le nom du consultant CLP.

M. JIMAJA répond que la commune n'avait pas de délégué à l'énergie pour l'audit, il a donc fallu engager un mandataire sinon on n'aurait pas été dans les temps. C'est M. Pierre Olivier qui s'est chargé de cela.

Mme PERROTIN DURET demande s'il faut que la note soit supérieure ou égale à 75% ou seulement supérieure à 75% pour conserver le label « Gold ».

M. JIMAJA indique qu'il faut que la note globale soit supérieure à 75%.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente indique que les Conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, exprimer des commentaires ou des questions sur les réponses qui ont été données dans les tableaux de réponses aux questions et propositions mis à disposition sur CMNet (*annexes 3 et 4*).

M. BAECHLER a de la peine à comprendre la réponse qui lui a été faite concernant sa question sur les surfaces de pleine terre et de canopée. Il est dit qu'il n'existe pas de couche SITG mais il ne comprend pas ce que cela signifie. Par ailleurs, si une demande a été envoyée à la Direction de l'information du territoire, il aimerait savoir dans quel délai on peut espérer une réponse.

La Présidente indique et demande, cela étant un désir de plusieurs membres de ce plénum, que les réponses aux questions soient adressées par oral dans la mesure du possible, puisque les réponses écrites ne sont pas toujours assez explicites.

M. JIMAJA explique que le système d'information du territoire à Genève (SITG) est un site qui met à disposition toutes les informations disponibles. Par ailleurs, la commune a écrit au canton et la réponse reçue était que le SITG ne détient pas l'archivage de données aussi anciennes, il n'était donc pas possible de répondre à la demande de M. BAECHLER. Cependant il est possible de consulter les photos aériennes sur le site internet en question (<https://ge.ch/sitg>).

La Présidente a oublié de préciser que les deux réponses aux courriers suivants, la pétition sur Adam et Eve, et le courrier de M. CABRITA, se trouvent sur CMNet pour consultation. (*annexes 5 et 6*)

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission Environnement, agriculture, énergie sur le crédit complémentaire de CHF 80'000.- destiné au changement des têtes des éco-points communaux

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport. Il tient à remercier Mme MAMIN-TISSOT et M. STEINER pour les compléments qu'ils ont donné au rapport.

La Présidente ouvre la discussion, et précise que les discussions qui vont suivre doivent porter sur le rapport et non sur la délibération qui vient ensuite.

M. CUDRE a une question par rapport à l'orientation des bennes. Il constate qu'à Genève, Carouge, Vernier, partout l'alignement est le même, et il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas faire pareil au Grand-Saconnex.

M. VEIGA LÖFFEL croit se souvenir que c'est une question de norme de sécurité.

M. JIMAJA dit que la question a été posée en commission et que, s'il est vrai qu'en certains endroits les bennes sont orientées sur un seul côté, désormais on les installe face à face quand on fait de nouvelles installations, pour des raisons de praticité, semble-t-il.

M. PORTIER annonce s'être abstenu sur le vote. La raison est simple : il s'est permis de suivre les travaux, et il n'a pas été convaincu par les explications de la société. A deux ou trois reprises il a posé des questions délicates, et la question de l'orientation des bennes a également été soulevée par M. STEINER, et les arguments de la société lui ont paru un peu flous et ne l'ont pas persuadé. Il s'est donc abstenu car il n'est pas convaincu de la façon dont ils ont démarché. Il lui semble qu'ils ont mal étudié les bennes, et il a été surpris qu'ils aient fait une offre après un devis visuel, car il lui semble qu'ils auraient pu soulever les bennes, et pour lui ils ont rempli leur offre sans en étudier plus en profondeur les détails. Ce sont peut-être des gens de bonne foi, mais il s'est abstenu car ils n'ont pas répondu totalement aux questions.

M. JIMAJA pense que le but des commissions est de poser des questions et recevoir des réponses ; on peut ne pas être convaincus mais il faut se faire confiance les uns et les autres. Si quelqu'un travaille dans un domaine, il ne va personnellement pas remettre en cause ce

que cette personne fait, puisqu'il n'est pas le spécialiste. Il faut donc faire confiance mais également réclamer des garanties comme l'a dit la commission, et il pense que les conditions sont réunies pour exiger une révision à la baisse, demande qui a bien évidemment été transmise.

M. EYA NCHAMA s'exprime en tant que président de la Commission environnement, agriculture, énergie. Il affirme que sa commission a fait son travail en fouillant et explorant tout. Les commissaires ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient, tout le monde était là, on a pu tout vérifier de A à Z et à la fin la commission est presque arrivée à un consensus et a voté comme on peut le voir à l'unanimité moins une abstention. Il pense qu'il ne faut pas refaire ici le travail de la commission, et que l'on vient devant le Conseil Municipal pour présenter le travail qui a été fait et aller de l'avant.

Mme MAMIN-TISSOT ajoute que, au sein de la commission, on a été passablement fâché en découvrant le complément de devis. Malgré toutes les garanties de la précédente délibération comme quoi tout avait été étudié, on a appris durant la séance que le mandataire avait travaillé sur un audit visuel, largement insuffisant. Ce nouveau crédit a été accepté car les commissaires ont appris qu'il fallait remplacer 16 petits containers qui étaient complètement détériorés, mais elle ne comprend pas pourquoi on ne savait pas auparavant que ceux-ci étaient inutilisables. Cela représente un bon tiers du nouveau devis, donc un dépassement. Elle note par ailleurs que le mandataire s'est autorisé à faire des travaux supplémentaires et à mettre la commune un peu au pied du mur en apportant la facture. C'est sans euphorie que la commission a accepté le nouveau budget.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote du rapport. **Celui-ci est accepté par 21 oui, 0 non, 3 abstentions.**

4.2 Rapport concernant la première séance d'information du Groupe de travail « Grands projets et projets connexes »

M. JIMAJA procède à la lecture du rapport.

Mme PERROTIN DURET rapporte une remarque faite lors de ce groupe de travail et d'autres : il y a énormément de présentations, ce qui est intéressant car il faut savoir où l'on va, mais les séances semblent être uniquement faites pour faire des présentations et elle regrette qu'il n'y ait pas un vrai travail de groupe pour éventuellement apporter des considérations positives. Elle pense que les présentations devraient plutôt être montrées en Toutes commissions réunies afin de garder les GT pour travailler.

4.3 Rapport des délégués à la Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex

M. CUDRE lit son rapport. Mme MAMIN-TISSOT ajoute que la Sirène a repris les répétitions en plein air le samedi 5 juin sous la tente au parc du Château, et ce samedi 26 juin ils feront à nouveau une répétition en plein air à cet endroit.

M. JIMAJA précise qu'ils ont reçu une autorisation du CA pour cela.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 80'000.- destiné au changement des têtes des éco-points communaux

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 23 oui, 1 non, 0 abstention.**

M. JIMAJA précise que le montant de CHF 80'000.- est demandé pour finaliser les changements de têtes d'éco-points de la commune, comme indiqué par le rapport.

M. HULLIGER a pris acte des réponses. Il demande s'il n'aurait pas été possible d'avoir toutes les informations nécessaires lors de la précédente délibération, et si le travail demandé n'a pas été effectué correctement. Il se demande si c'était parce que l'appel d'offre était incomplet ou trop bas pour obtenir le marché, ce qui a eu pour résultat de demander un crédit supplémentaire. Il voit un parallèle avec l'achat de la villa de l'Ancienne-Route 50 avec une demande de crédit supplémentaire 1 à 2 mois plus tard. Il demande par ailleurs pourquoi l'information sur les containers de piles et de capsules n'avait pas été reçue dans la délibération précédente.

M. JIMAJA dit que toutes les informations ont été communiquées de bonne foi pour les deux délibérations. Pour la délibération présente, des compléments ont été apportés en commission.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 20 oui, 2 non et 2 abstentions,

1. *D'ouvrir un crédit complémentaire de 80'000.-CHF pour la réfection des éco-points communaux ;*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 7 décembre 2020 ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit 80'000.- CHF.*

Pause de 21h11 à 21h29.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Nomination au 1er juillet 2021 du Caporal Marcello Corazza au grade de Sergent

Mme PORTIER explique que, lorsque des hauts gradés sont proposés à la compagnie 45, il faut en notifier le Conseil Municipal, mais il n'est pas nécessaire de voter. Aujourd'hui il s'agit donc du changement de grade du Caporal Corazza à sergent, puis de le mettre à l'école d'officier pour le nommer au terme de cette formation au grade de lieutenant. Une autre proposition doit également passer devant le CM, cependant il faut d'abord demander à l'OCPPAM un préavis favorable.

Ces deux propositions sont accueillies par les ovations de l'assemblée.

6.2 Inscription du caporal Marcello Corazza à une école d'officier en 2022 pour l'obtention du grade de lieutenant par la suite

Voir point 6.1.

6.3 Autres propositions

M. POMATTO annonce que, suite à la demande de Mme GIROD, M. Bertschy, directeur du SAFCO, viendra présenter le 20 septembre dans le cadre d'une Toutes Commissions Réunies les compétences respectives du Conseil Administratif et du Conseil Municipal, et ce qui relève de l'un et de l'autre. Une autre commission sera organisée à la rentrée pour présenter deux projets préparés par le service de l'action sociale et communautaire (SASC) : la proposition de création d'une épicerie solidaire, et le mode opératoire possible pour des logements temporaires. Ces projets seront présentés devant la commission de Cohésion sociale.

Mme PORTIER n'a pas d'autres propositions.

M. JIMAJA espère que les personnes qui ont pu visiter le chantier des Nations ont eu plaisir à le découvrir. Il annonce les séances suivantes :

- 22 juin, Groupe de travail « Place de Carantec »
- 28 juin, Toutes commissions réunies
- 20 juin, Groupe de travail « Grands projets et projets connexes ».

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA annonce que la mise en service de la JAG est prévue fin 2022, et la mise en service du tunnel des Nations (NAT) est prévue en juin 2023, sous réserve d'imprévus. Il donne quelques dates de fin de travaux : le 21 juin pour les collecteurs communaux entre le passage supérieur piétonnier de Batailleux et la sortie François Peyrot, le 16 juillet pour

ceux du chemin du Bois-Brûlé et le 23 juillet pour ceux entre la route de Ferney et l'autoroute. Concernant le passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex, la pose des haubans a eu lieu du 14 au 18 juin et la mise en service est prévue pour le 12 août 2021. Pour ce qui est du PS de Colovrex définitif, la pose des caissons métalliques a eu lieu la nuit du 14 au 19 juin. La mise en service de ce PS est prévue pour novembre 2021. Il annonce ensuite que les travaux pour le nouveau carrefour du Jura sont en cours – le carrefour allant être modifié avec la mise en service du PS du Grand-Saconnex. La bretelle d'entrée Nation-Lausanne définitive sera, elle, mise en service le 19 juillet 2021, puis la bretelle provisoire sera alors démolie. Les travaux de la plateforme routière (trémie Nation) sont en cours, et pour ce qui est du mur de soutènement de Ferney, le mur est terminé et la construction de la plateforme routière est en cours pour une ouverture en même temps que le PS du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA ajoute que la fouille Génilac et Swissgrid entre le PS du Grand-Saconnex et la sortie F. Peyrot se situe actuellement entre la passerelle piétonne de Batailleux et la sortie F. Peyrot. Il est prévu une arrivée au niveau de la sortie pour le 25 juillet 2021. Les deux fonçages de Génilac sous le PS de Colovrex sont, quant à eux, terminés.

Pour ce qui est du bassin de rétention des eaux de lavage (BREL) des Nations, les deux fonçages sont, eux aussi, terminés, et les travaux de raccordement et de bâtiment du BREL sont en cours.

M. JIMAJA rappelle que des géophones devaient être mis à différents points du canton pour effectuer des relevés en sous-sol. Cela est en cours de traitement, mais une communication spécifique pour les écoles n'est pas envisagée par GEO2X, mandaté par les SIG. Il n'est donc pas prévu de pouvoir faire un événement pédagogique destiné aux écoles.

La Présidente demande quand cela se fera.

M. JIMAJA répond que cela sera fait cet été. Les sondes sont déposées et une entreprise mandatée par le canton fera les relevés en 3D. Des informations à ce sujet devraient être publiées dans le GSI.

8. Motions

8.1 Motion du PS : « Pour un pôle antenne Grand-Saconnex du service éducatif itinérant »

Mme RUTA donne lecture de la motion. Elle précise que l'idée est que le CA évalue cette motion et fasse ensuite une proposition à la commission Cohésion sociale, qui en discutera et décidera si elle est pour ou contre, avant de la transmettre au CM.

La Présidente comprend donc que la motion serait traitée d'abord par le CA, puis par la commission Cohésion sociale.

Mme RUTA le confirme.

Mme PERROTIN DURET fait partie de la commission Cohésion sociale et a assisté à la présentation de l'association ASTURAL qui s'occupe du service éducatif itinérant. Ce service intervient déjà au Grand-Saconnex, soit directement auprès des parents concernés qui ont des enfants à problèmes, soit au SAPE (service d'accueil petite enfance). Elle souligne le fait que les cas au Grand-Saconnex s'élèvent au nombre de 6, et que le doublement de cas

concerne le canton, il ne faut pas mélanger avec la commune. Mme PERROTIN DURET a cependant quelques interrogations par rapport au financement du travail associatif quand on crée un pôle, puisque le pôle antenne 0-4 ans est financé par le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) au moyen du formulaire à remplir conjointement par les parents et le réseau, et s'ils n'obtiennent pas les financements, d'autres moyens sont envisagés. Cela lui semble assez flou et il faut creuser, notamment par rapport au coût pour la commune ou autres services qui vont prendre en compte ces financements et elle trouve qu'il manque des éléments à préciser dans la motion avant de pouvoir donner son accord ou non. Elle aurait souhaité plus de précisions.

Mme MAMIN-TISSOT note qu'il y a sur la commune la structure APMF (action préventive en milieu familial) et elle aimerait savoir ce qui la distingue de celle proposée ici : s'il s'agit de compétences différentes et si cela touche le même public ou non. Par ailleurs elle se pose la même question que Mme PERROTIN DURET ; elle se demande si ce pôle viendrait utiliser de nouveaux locaux, et/ou s'il serait rémunéré par la commune.

M. HULLIGER trouve difficile de prendre une décision ce soir car le PV du 25 mai n'est pas encore disponible, et il n'y avait pas de rapport. C'est une motion honorable que le groupe UDC pourrait suivre car on y demande d'étudier la faisabilité de ce projet. Avant de prendre une décision toutefois, il souhaite qu'un cahier des charges pour la mise en place de ce pôle antenne au Grand-Saconnex. Si la faisabilité s'avère utile, il faut savoir pour quels coûts annuels et à la charge de qui ils seront, et si du personnel supplémentaire devra être engagé. Il demande par ailleurs jusqu'à quel âge la prise en charge se fera pour les enfants.

Mme RUTA explique qu'il s'agit d'évaluer et la motion ne prétend pas répondre sur les pourcentages ou les financements précis, elle souhaite juste évaluer. Elle ajoute qu'actuellement il y a effectivement 6 cas au Grand-Saconnex, avec un ou deux cas en évaluation, ce qui ne requiert pas une personne à temps plein, mais plutôt 10 % de taux de travail. Cependant il y a un problème actuellement au niveau de la longueur des délais. Une fois qu'un problème est constaté, cela prend effectivement énormément de temps jusqu'à ce que le service puisse intervenir. Le pôle antenne serait sur un modèle similaire à Vernier mais à un niveau réduit et plus léger – les détails seraient gérés par le Conseil Administratif.

Mme PERROTIN DURET a entendu qu'il y avait déjà des interventions régulières, notamment pour la petite enfance, et elle se demande s'il est nécessaire qu'il y ait un pôle au Grand-Saconnex puisque ces personnes viennent sur appel, même si cela prend du temps. Elle se souvient que Mme BURKHALTER, qui en avait parlé, n'avait pas l'air de dire que les délais étaient longs.

Mme CONCHA est en train de regarder le dossier de présentation d'ASTURAL. Ses financements viennent de l'Etat de Genève, avec notamment le DIP et le SAPE. Il s'agirait cependant d'une complémentarité à ce qui existe, c'est-à-dire qu'ASTURAL s'occupe surtout des enfants qui ne sont pas encore scolarisés alors que l'APMF vise les enfants plus âgés.

M. BISE estime que toutes ces questions mériteraient réponse, mais la motion demande justement de faire une évaluation ; celle-ci ne parle pas encore de dépenses, de finances, de personnel, car elle demande précisément de faire une évaluation, à la suite de quoi les questions pourront être posées. Il ne comprend pas pourquoi on fait ces interrogations à ce stade.

M. SIMETH peut comprendre les réticences de certains collègues, mais il rejoint M. BISE : les motionnaires demandent que le CA fasse une évaluation. Ils ne demandent pas de mettre le système en place mais de dire s'il est possible de le faire ou non, d'étudier le pourcentage s'il faut faire un engagement, de voir le financement, etc. Il pense qu'il ne faut pas se perdre en faisant des plans sur la comète et en pensant que tout va être directement mis en place parce qu'une étude a été demandée. Il ajoute demander un vote nominal. Il est suivi par 7 autres personnes.

M. BRADLEY annonce que les Verts soutiendront la motion car effectivement son groupe est d'accord d'étudier des propositions. Selon lui il est toujours bon de faire des études, et il rappelle des exemples où le CM a poussé le CA à évaluer des situations et où l'issue a été positive. Il admet que certains travaux, notamment pour l'aménagement, peuvent être coûteux, cependant ne pas vouloir étudier une possibilité lui semble être un mauvais signal car même si cela ne concerne que 6 personnes, il est extrêmement important de répondre rapidement à cet âge-là car souvent tout se joue avant 4 ans.

Mme PERROTIN DURET aimerait revenir sur les propos de M. BISE. Elle ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas poser ces questions si le texte n'est pas clair, et il ne s'agit pas de dire oui ou non, mais de demander davantage de renseignements, surtout qu'il n'y avait pas de rapport, pas de PV et que les autres commissaires ne connaissent pas du tout ce thème. Elle trouve normal d'éclairer les Conseillers municipaux, voir le public qui suit les séances, et les élus sont là pour cela, pour poser des questions, éclaircir, et voir si les projets tiennent la route.

Mme GIROD rappelle que la séance en question, séance double, avait eu 9 points différents à l'ordre du jour. Elle cite les noms des personnes auditionnées : Mme Burkhalter, M. Chevalley, M. Holsey, Mme Galdenetto et Mme Mantecasa. Tous ces professionnels ont présenté le système et les différents pôles. Toutes les informations nécessaires ont été reçues et elle applaudit les motionnaires pour leur volonté d'aller plus loin. Elle rappelle que la présentation complète de la séance est sur CMNet.

M. BISE ne voulait pas dire tout à l'heure qu'il ne fallait pas poser de questions, mais il voulait rappeler que la motion demandait une évaluation, et qu'il est important de poser ces questions si l'on va plus loin qu'une évaluation et la proposition d'un projet concret.

Mme MAMIN-TISSOT ne pense pas qu'il soit nécessaire de superposer des couches et d'avoir des doublons sur la commune. La Cohésion sociale devra étudier si ce que font l'APMF et l'ASEI sont des approches qui se rejoignent, et s'il faut développer leurs actions, si la structure existante est déjà suffisamment utilisée, même dans la petite enfance, puisqu'une action en milieu familial peut probablement bénéficier aux tout-petits dès lors qu'ils sont dépistés.

M. SINTADO dit avoir été frappé par la qualité du service d'organisation de l'ASTURAL dans plusieurs communes genevoises. La présentation et l'analyse faites méritent que le CA évalue la possibilité que la motion présente aujourd'hui.

Madame la Présidente met au vote la motion :

Pascale ANDRIS BEAUBRUN	OUI
Claude BAECHLER	OUI
Gérard BISE	OUI
Saïd BOUCHARB	

ABST.

Francisco BRADLEY	OUI	
Alessia CAVALIERI	OUI	
Raymond CHABRY		ABST.
Celtia CONCHA	OUI	
Jean-Claude CUDRE		ABST.
Carla EDELENBOS	OUI	
Cruz Melchor EYA NCHAMA	OUI	
Peta GIROD	OUI	
Patrick HULLIGER		ABST.
Francine MAMIN-TISSOT		ABST.
Claudine PERROTIN DURET	OUI	
Eric PORTIER		ABST.
Antonio PRIETO	OUI	
Angelica PRUNCU CUTILE	OUI	
Carla RUTA	OUI	
Yann SIMETH	OUI	
Carlos SINTADO	OUI	
Matthieu STEINER		NON
Valérie TISSOT-BUCHOUX		ABST.
Damian VEIGA LÖFFEL	OUI	

La motion est acceptée par 16 oui, 1 non et 7 abstentions.

8.2 Motion orale de Mme MAMIN-TISSOT pour l'installation de tables à langer dans les WC accessibles au public

Mme MAMIN-TISSOT a une motion en faveur des parents et des enfants en bas-âge. Après avoir constaté leur absence en différents endroits, elle demande que soient installées des tables à langer dans tous les blocs sanitaires accessibles au public sur la commune, elle pense aussi bien aux simples WC publics qu'à tous les WC liés à des salles ou locaux accessibles au public. Elle pense que cela rendrait bien service à de nombreux parents qui sont souvent pris au dépourvu.

Mme CONCHA aimerait savoir si la motion pourrait s'étendre aux WC pour hommes car ces tables à langer sont souvent placées uniquement dans les WC pour femmes, alors qu'il y a aussi beaucoup de pères qui ont besoin de langer leurs enfants.

Mme MAMIN-TISSOT indique que c'est pour cette raison que sa motion parle de « blocs sanitaires ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met la motion au vote. **Celle-ci est acceptée par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. HULLIGER a constaté dans L'Illustré du 2 juin que le projet du futur musée de la BD au Grand-Saconnex y était mentionné comme acquis et demande où cela en est puisque le

Grand Conseil n'est pas encore entré en matière. Cet article lui semble prématuré, puisque le financement est encore attendu et que l'on ne sait pas ce que cela va coûter à la commune.

M. CUDRE avait la même question. Le 1^{er} décembre 2020, une TCR a eu lieu sur le sujet et il avait alors demandé quand le CM se réunirait pour discuter du budget. Il a donc été choqué de lire dans l'article « C'est à la villa Sarasin, au Grand-Saconnex, que le futur Musée de la BD verra le jour. ». Il demande s'il s'agit d'une décision du CA de ne pas consulter le CM et d'aller de l'avant, et il demande qui a informé la presse du fait que la chose était acquise.

Mme PRUNCU CUTILE demande s'il serait possible de présenter la vidéo Bella Ciao durant la période de l'été au Pommier afin que les nouveaux habitants du quartier se familiarisent avec les associations et les activités de la commune, car il y a dans le quartier beaucoup de diplomates qui vont et qui viennent et qui ne connaissent pas les activités de la commune.

Mme PERROTIN DURET demande si – et comment – il faut s'inscrire à la séance de restitution de la concertation du TNGS prévue le 24 juin. De plus, elle aimerait savoir s'il est possible d'améliorer la gestion des feux en bas de la route de Ferney, car d'énormes bouchons se forment au long de la journée, et la queue va souvent jusqu'au giratoire, voire jusqu'au pont. Par ailleurs elle déplore le fait qu'il n'y avait aucun banc ni de place pour s'asseoir durant l'événement du 5 juin à la Place de Carantec. Finalement, elle aimerait connaître les avantages et inconvénients de l'infrastructure TNGS comparée au bus TOSA pour la ville du Grand-Saconnex. Elle remarque que ce projet a été élaboré antérieurement à la déclaration du Conseil d'Etat sur l'urgence climatique et au plan climat renforcé. Elle rappelle par ailleurs le soutien de la Confédération pour le bus TOSA et le fait qu'il a été construit par une entreprise genevoise.

M. BRADLEY aimerait savoir s'il existe une norme qui fixe l'orientation des plaques d'égouts (perpendiculaire, parallèle, etc.) qui sont parfois différentes sur le même axe. Ensuite il relaie la demande d'une habitante qui a constaté qu'il n'y a pas vraiment d'endroit pour se recueillir au cimetière autour de l'urne. Il demande s'il serait possible de prévoir un aménagement paysager ou une balade qui permette de se recueillir à un endroit plus plaisant.

Mme GIROD demande quand le CA va publier son programme de législature 2020-2025.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir quand l'étude de faisabilité du projet de musée de la BD va être présentée, et si cela sera fait devant la TCR ou la commission Culture, sports, loisirs. Et maintenant que la vie reprend, elle demande si le CA sera présent dans le groupe de travail MAPA (Mobilité autour de Palexpo-Aéroport). Troisièmement, elle demande si le CA va répondre au courrier de M. Cabrita sur l'éventualité d'installer des barrières à l'esplanade Bursinel.

La Présidente dit qu'une réponse a été mise sur CMNet.

Mme MAMIN-TISSOT se demande si le CA va prendre une autre position, car les contre-arguments lui paraissent valables. De plus elle aimerait savoir pour quelles raisons certains habitants ont refusé le changement de nom du futur chemin Jeremias.

Mme PORTIER aurait besoin de davantage de précisions sur l'endroit du cimetière dont parle l'habitante, et s'il s'agit du colombarium ou du jardin des souvenirs (qui lui a un aménagement paysager pour se recueillir).

M. BRADLEY n'est pas sûr, il se dit que la personne n'a peut-être pas vu l'aménagement.

Mme PORTIER aurait besoin de précisions à ce sujet. Concernant le courrier de M. CABRITA, le service étudie la possibilité de mettre un aménagement provisoire afin d'en tester l'efficacité et l'utilité, si on peut percevoir un impact positif ou non, mais cela dépend de la réponse des pompiers.

M. POMATTO rappelle que beaucoup de choses avaient été dites à ce sujet lors de la dernière séance, et il invite les CM à bien relire le procès-verbal du 31 mai 2021. Il y a eu des premiers contacts entre le Canton et les communes en 2019-2020 et différents lieux avaient été visités dans cette optique. Le projet a été présenté en commission Culture, sports, loisirs en février 2020, puis le groupe de travail pour la création du musée a fait un complément au projet pour évaluer si les différents lieux pouvaient intégrer le programme de départ. Suite à cela, la villa Sarasin restait un lieu intéressant et deux présentations ont eu lieu en commissions Culture, sports, loisirs puis Toutes commissions réunies et le lancement de l'étude de faisabilité a été fait en 2021. Au moment de l'étude, rien n'avait été décidé sur le lieu. Pour finir, le groupe de travail a décidé de privilégier le projet de la villa Sarasin. Concernant l'article, 2-3 personnes ont été interviewées (Zep et des membres de l'association) et les informations viennent donc d'eux, par rapport à la réflexion qui commence. On est encore loin d'un vote de crédit ou d'une délibération, et la seule chose pour laquelle la commission et le CM avaient donné leur aval était l'idée de rentrer et d'avancer dans le projet. Il ajoute que l'étude de faisabilité sera probablement présentée lors d'une séance de Toutes Commissions Réunies. Il s'agit d'une étude simple pour évaluer si les lieux et l'espace permettent d'introduire le programme du musée dans le bâtiment. Il renvoie les CM au procès-verbal du 31 mai 2021 pour plus de précisions sur cette étude.

M. JIMAJA répond que les avantages des bus TOSA par rapport au TNGS sont en train d'être étudiés, cependant il précise que le tracé du tram répond à une loi. Pour répondre à la question de Mme MAMIN-TISSOT sur le GT MIABA, il indique qu'une séance en visioconférence a eu lieu le 18 juin dernier. Et en ce qui concerne le nouveau nom de la pénétrante du chemin Terroux, c'est malheureusement le canton qui gère et qui oblige la commune à la renommer ; la commune a simplement proposé un nom.

Mme PERROTIN DURET demande si un petit film ou des photos sont prévus pour que les personnes qui n'ont pas pu assister à la visite du chantier des Nations puissent se faire une idée de l'avancement.

M. JIMAJA lui enverra les photos qu'il a prise et il invite les CM qui en ont pris à les lui envoyer pour qu'un petit montage puisse être fait.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier du 2^e semestre 2021

La Présidente présente le calendrier (*annexe 7*) et annonce qu'il y a eu un changement pour les séances de décembre : le dernier Conseil Municipal a été mis le 13 et le repas des jetons sera le 15 décembre.

Le calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

11.2 Autres propositions

M. BRADLEY propose que le GSI publie aussi des articles sur de petites réalisations de la commune, par exemple sur les barrières en métal et en corde que le service des parcs a récemment réalisées, ce qui montrerait ce que l'on peut faire au quotidien dans la commune.

M. PORTIER propose que la commune étudie la possibilité d'équiper le bâtiment de la salle communale et/ou d'autres bâtiments communaux (CVHS, Pommier, etc.) de panneaux photovoltaïques. En effet, cette année il y a une grande campagne sur les panneaux solaires, avec des subventions cantonales, et beaucoup de communes et de privés avancent là-dessus, et au vu du fait qu'il y a déjà une borne à l'arrière du bâtiment pour charger les véhicules électriques, selon lui il faudrait équiper la salle communale et ce bâtiment de panneaux solaires et injecter de l'électricité sur le réseau. En équipant cette toiture et les locaux communaux, la commune pourrait devenir auto-consommatrice, et il aimerait donc que le CA étudie cette possibilité et profite de l'opportunité offerte par les subventions disponibles cette année, qui se montent à la moitié du coût des travaux. Il pense que l'on pourrait également en profiter sur le bâtiment du CVHS, en partie équipé déjà, mais dont de grandes surfaces sont encore en attente car le CVHS est grand consommateur. Il parle également de la toiture de l'école du Pommier, déjà végétalisée, sur laquelle il serait possible de poser des panneaux, d'après ses renseignements.

M. PORTIER propose par ailleurs de mettre des plaques autour des bouches d'égout, comme cela se fait déjà dans beaucoup de communes, afin de sensibiliser les gens à ne pas y jeter leurs mégots, car les mégots polluent chacun 500 litres d'eau lorsqu'ils rejoignent les rivières. Enfin il souhaite que la commune rouvre les discussions avec la commune de Bellevue afin de trouver une solution pour créer un cheminement qui permette aux habitants du Grand-Saconnex qui désirent marcher ou faire du vélo en campagne de pouvoir le faire en sécurité. En effet il est impossible de continuer à pied lorsque l'on quitte la commune en direction de Bellevue et Genthod, et c'est également extrêmement risqué à vélo lorsque l'on arrive au bout de la piste.

M. STEINER aimerait que la commune puisse envoyer un-e délégué-e (+ 1 suppléant-e) au groupe de travail cantonal qui se penche sur le projet du musée de la BD, sur le même modèle que la déléguée du GT PDCOM, afin que la commune puisse se tenir au courant des avancées. De plus, il souhaite que le CM puisse visiter le chantier JAG.

M. EYA NCHAMA aimerait féliciter le CA pour la visite organisée au chantier de la route des Nations, qu'il a trouvée très intéressante. Il propose donc qu'à la fin des travaux, et avant que le tunnel soit ouvert au public, une visite à pied soit à nouveau organisée pour faire le trajet du Grand-Saconnex à Appia. Ensuite il félicite le CA également pour la mise en

applications de la proposition de bons pour la population et les entreprises. Ils ont été reçus et il constate que les entreprises sont contentes, cependant il a entendu ici et là que certaines familles n'ont pas reçu les bons pour tous leurs membres. Sa proposition est que l'administration mette à jour son registre des habitants du Grand-Saconnex car certains de ses voisins n'ont pas reçu les bons cadeaux pour tous leurs enfants. Il est normal que tout ne soit pas parfait, cependant en révisant le registre cela permettrait, pour une prochaine fois, de faire des envois à tous.

Mme GIROD propose de supprimer le programme de législature 2015-2020 de CMNet.

M. JIMAJA explique que la question de la continuité d'une piste cyclable à Bellevue est du ressort du plan cantonal, cependant le sujet revient régulièrement dans les discussions avec les exécutifs de la Rive droite du Lac. Si un plan à l'échelle régionale peut être développé, cela sera encore plus intéressant et cette idée sera prise en considération. Concernant la visite du JAG, cela sera probablement organisé à la rentrée en septembre.

Mme PRUNCU CUTILE propose que des activités culturelles soient organisées afin de présenter les recherches et découvertes du site préhistorique exceptionnel de la parcelle du Pré-du-Stand. Elle trouve en effet dommage que beaucoup d'habitants ne connaissent pas l'histoire de ce site.

La Présidente aimerait que la commission Administrations, statuts, règlements se réunisse afin d'élaborer les cahiers des charges des commissions, comme cela a été demandé depuis le début de cette législature. Il faudrait également que les présidents des commissions soient présents.

Mme PORTIER répond qu'elle est en train de discuter avec Mme Edelenbos, présidente de la commission en question, afin de fixer une date pour la rentrée, et que les présidents de commissions y seront également conviés.

M. POMATTO répond à la remarque de M. STEINER par rapport au musée de la BD : il indique ne pas faire partie lui-même du groupe de pilotage et de travail, mais il va voir ce qui va être mis en place avec l'Etat et se renseigner sur la possibilité de les intégrer. Les seules séances auxquelles il a participé n'étaient composées que du Conseiller d'Etat et de quelques chefs de service. Il ne sait pas s'ils veulent y intégrer des députés mais il lui semblerait logique qu'un Conseiller municipal puisse suivre les travaux. Pour ce qui est de la question de M. PORTIER concernant la mobilité douce, il note que les discussions n'ont pas donné de résultats jusqu'à présent car il s'agit d'un bout de route qui relève du canton, cependant la situation a peut-être changé et il serait possible d'utiliser le GLRD pour faire levier.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Mme GIROD note que les activités du Chien à Baskule commencent le 15 juillet, jusqu'au 15 août.

M. POMATTO confirme que, suite à l'appel à projets lancé par le département de la cohésion sociale, le projet d'animation lancé en collaboration avec le Chien à Baskule et le SASC avait été accepté et que le canton avait mis CHF 30'000.- à disposition pour mettre en

place des animations, avec un appel aux associations, la réalisation d'une mosaïque, l'ouverture d'une buvette, de petits concerts de jazz et toute une série d'événements mis en place en concordance avec les mesures sanitaires. Cela met en lien différents services, avec le décor et l'animation végétalisée réalisée par le service des parcs, la présence du personnel du SACS, une animation faite par le Centre de loisirs, et le Chien à Baskule. Les CM devraient recevoir des invitations pour le vernissage de cet événement.

La Présidente confirme que les invitations ont été distribuées ce soir.

Mme MAMIN-TISSOT annonce qu'après les vacances d'été le PDC essaie d'organiser une spaghetti party et elle convie toutes les personnes présentes à les rejoindre le samedi 4 septembre si les conditions le permettent.

12.2 Autres communications / Remarques

M. SINTADO vient d'entendre que l'auberge du Grand-Saconnex fermera définitivement ses portes le 26 juin et il pense que c'est une perte pour la commune ; il s'agissait d'un lieu très sympathique et convivial.

M. PORTIER ajoute que l'Etat envisage de démolir l'histoire du Grand-Saconnex pour le tram.

La Présidente lève la séance à 22h49.

Le Secrétaire
Claude Baechler

La Présidente
Eliane Michaud Ansermet